

Séance publique du 5 décembre 2025**N° 2025-559****Convocation du 28 novembre 2025**

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHEQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	Mission contractualisation	N° 2025-559

Contrats de co-développement 6 (2024-2027) - Avenants 2 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Métropolitain du 1er décembre 2023 a adopté la 6ème génération de contrats de co-développement (2024-2027). Ces contrats comprennent 1047 fiches-actions, pour un montant d'investissement estimé de la Métropole de plus de 1,6Mds€.

Comme pour les précédentes générations, la substitution de fiches actions est possible à tout moment de la vie du contrat, à la demande des communes ou sur proposition de la Métropole en cas d'évolution majeure d'un projet métropolitain.

Les avenants sont traités annuellement lors d'une délibération récapitulative en fin d'année, ce qui n'empêche pas la mise en œuvre de la substitution préalablement, dès lors qu'elle est instruite et validée par la Métropole. Un premier avenant a été adopté en décembre 2024.

Il est proposé d'adopter un second avenant aux contrats de co-développement 6. Ce dernier permettra notamment de traiter :

- les demandes de substitution formulées par les communes,
- les ajouts ou suppressions de fiches,
- des modifications de descriptif ou de montant.

Des échanges ont eu lieu entre les communes et les services porteurs de projets afin d'instruire les demandes des communes et finaliser la rédaction des fiches.

Cet avenant va impacter environ 150 fiches sur les 1136 fiches du contrat.

Les substitutions

Les demandes de substitution de fiches de même niveau d'enjeu et de même niveau financier formulées par les communes ont été instruites par les services concernés en fonction de leur capacité à faire et/ou financière. Les demandes ci-dessous ont été retenues car conformes aux règles de substitution :

- Bègles : RI Ecole - Ecole Gambetta / Ecole Buisson,
- Blanquefort : RI Nature - Espace agricole de Tanaïs / Accompagnement du secteur agricole,
- Bruges : RI Sport - Centre aqualudique / Espace sportif Daugère,
- Bruges : Etude urbaine secteur Béquignieux / Etude de requalification de la rue Daugère,
- Cenon : RI Nature Parc du Loret / RI Politique de la ville PRU Palmer Saraille 8 mai 1945 (Centre des pratiques artistiques, Pôle jeunesse et mutation de l'école Poulbot en crèche et épicerie solidaire),
- Floirac : RI Nature Végétalisation des cours d'école / RI Politique de la ville - site Carmen,
- Lormont : RI Nature diverses fiches / RI Politique de la ville – crèche,
- Martignas-sur-Jalle : RI Ecole - Ecole Jean Castagnet / RI Nature - Végétalisation de la cour d'école Jean Castagnet et jardins de poche,

- Mérignac :
- OIM Bordeaux Aéroparc : 2 substitutions,
- RI Nature Stade du Jard et Parc de la Maison Carrée / Jardin Paul Dukas,
- Pessac : RI Politique de la ville - crèche des petits poucets / PRU Saige Equipements publics de proximité,
- Talence : Etude Vieille Tour / Libération - étude supplémentaire,
- Villenave d'Ornon : RI Nature - Création d'un parc paysager dans le quartier est / Reconversion du stade Barron en îlot de fraîcheur.

Les ajouts ou suppressions

Dans le cadre de cet avenant, 2 nouvelles fiches sont proposées sans substitution à l'ensemble des communes dans le cadre de l'évolution des règlements d'intervention métropolitains :

- une fiche relative au RI Prévention des déchets qui permet d'accompagner les communes dans des actions de réduction de déchets auprès de leurs habitants jusqu'à fin 2026,
- une fiche relative au Plan de résilience, pour accompagner les communes dans la démarche de réduction des vulnérabilités du territoire.

De plus, de nouvelles fiches, liées à des projets métropolitains ont été ajoutées à l'initiative de la Métropole : c'est notamment le cas des fiches relatives aux « Portes métropolitaines » ou à « l'étude de la logistique fluviale ».

Enfin certaines fiches intercommunales sont étendues à d'autres communes (projet de Wi-Fi social, plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Jacotte).

En parallèle, les suppressions sans substitution concernent des projets abandonnés soit par les communes soit pour impossibilité technique et qui ne sont pas substituables.

Des modifications de descriptif ou de montant

Depuis la signature des contrats, plusieurs projets ont été amenés à évoluer, dans leur objet et/ou dans leur calendrier de réalisation, qui se trouve décalé dans le temps. Ces modifications d'intitulé ou du descriptif des projets ne sont pas de nature à remettre en cause l'équilibre des engagements pris par la Métropole et sont prises en compte sans substitution. Il s'agit majoritairement pour les fiches communales de réorientations de projets communaux soutenus par des RI et pour les fiches métropolitaines de modifications des périmètres d'étude ou d'aménagement.

De plus, plusieurs fiches font l'objet d'une modification liée au montant prévisionnel de dépenses sur la durée du contrat.

Il s'agit :

- de simples corrections matérielles,
- de la complétude ou de l'ajustement des plannings prévisionnels de dépense,
- de mise à jour de montants de subvention dans le cadre des RI : ajustements mineurs des montants, à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de l'avancée des projets communaux et prise en compte de l'évolution du RI Nature (déplafonnement de l'aide métropolitaine pour le projet de réserve écologique des Barails),
- de l'ajustement budgétaire de fiches relatives à des projets d'aménagement de l'espace public dont les coûts, principalement en phase travaux, évoluent par rapport aux estimations initialement contractualisées. Ces évolutions, majoritairement à la hausse, sont liées aux préalables fonciers et règlementaires, à un besoin d'études complémentaires ou à des travaux d'assainissement. Ces surcoûts sont pris en charge par la Métropole dans la limite des crédits de paiement disponibles, les demandes de substitution n'intervenant que si le surcoût est lié à une modification du programme, à la demande de la ville.

Un tableau en annexe recense par commune les fiches impactées par cet avenant.

Les communes délibéreront sur les fiches les concernant.

Un prochain avenant sera proposé fin 2026, permettant de tenir compte des orientations des nouveaux exécutifs, soit en arrêtant certains projets soit en lançant une étude nouvelle. Cet avenant sera conditionné par les capacités humaines et financières des services concernés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la lettre de cadrage de l'élaboration des contrats de co-développement 2024-2027 présentée en bureau métropolitain du 26 janvier 2023,

VU la délibération n°2023-595 en date du 1er décembre 2023 adoptant les 28 contrats de co-développement pour la période 2024-2027,

VU les délibérations des communes approuvant les contrats de co-développement 6 (2024-2027),

VU la délibération n°2024-726 du 6 décembre 2024 portant adoption des avenants n°1 aux contrats de co-développement avec les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Bordeaux, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Talence et Villenave d'Ornon,

VU le portefeuille d'actions des 28 contrats de co-développement 2024-2027,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que plusieurs communes ont formulé des demandes de substitution qui ont été instruites favorablement,

CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer les contrats pour tenir compte des évolutions des règlements d'intervention métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à signer un avenant n°1 aux contrats de co-développement 2024-2027 avec les communes de Blanquefort, Bouliac, Parempuyre,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer un avenant n°2 aux contrats de co-développement 2024-2027 avec les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Bordeaux, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Talence et Villenave d'Ornon,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent aux contrats de co-développement 2024-2027, et notamment les conventions de versement de subvention, dans la limite des montants prévus par les contrats,

Article 4 : d'autoriser l'engagement des études et des travaux prévus par les fiches action, dans la limite des montants prévisionnels inscrits aux contrats.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,